



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 32073

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la création d'un dispositif de mesure de délais d'attente. Le ministère de la santé a lancé récemment des études pour la mesure des délais d'attente dans l'accès aux soins. Les préoccupations des Français en matière de santé peuvent se résumer à deux priorités : le reste à charge et les délais d'attente. Il s'attèle à cette problématique cruciale pour les citoyens avec, en parallèle, l'engagement d'un accès aux urgences pour tous en moins de trente minutes. Cette première étude a vocation à définir le périmètre du dispositif statistique relatif à la mesure des délais d'attente. Elle l'interroge sur la possibilité de prendre en compte dans cette étude la notion d'accès aux soins de manière transversale en incluant l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des personnes en situation d'exclusion par les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir quand cette étude sera mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32073

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7036

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)